

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 19 Octobre 2006**

Le Conseil Municipal de la Commune de Venelles, s'est réuni en séance publique, le Jeudi 19 octobre 2006 à 19 heures, sous la présidence de Jean-Pierre SAEZ, Maire de Venelles.

Etaient présents à cette assemblée : Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Georges BIANCHI, Huguette RISPY, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Alain FAURIS, Sylvie LEFEBVRE, Damien de BEAUREGARD, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET, Serge BRIANCON.

Pouvoirs :

Annie FABIANI à Jean-Pierre MERLIN  
Danielle CAILLE à Georges BIANCHI  
Marie-Béatrice BAUX à Lionel D'HUART  
Nicole CARETTE à Lydie ARDEVOL  
James GOURIER à Jean-Claude CAILLAUD

-----

Avant de procéder à l'ouverture de séance, Monsieur le Maire autorise Emmanuel GARCIA à présenter à l'assemblée le bilan de la journée MARKHETON qui vient de se terminer.

Une équipe de demandeurs d'emploi très motivés a reçu un très bon accueil des chefs d'entreprise.

Les chiffres de la journée peuvent se résumer de la manière suivante :

19 demandeurs d'emploi présents,  
234 contacts en entreprises,  
82 intentions d'embauche  
9 participants se sont positionnés sur 15 offres.

M. GARCIA tient à remercier les intervenants ainsi que les services municipaux pour le dynamisme et l'efficacité dont ils ont fait preuve pour le bon déroulement de l'opération.

-----

Damien de BEAUREGARD est élu Secrétaire de Séance à l'UNANIMITE.

-----

DB

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2006.

**Pierre MORBELLI** : concernant la délibération n°6 page 5, j'avais demandé que la DDE nous fournisse un engagement écrit sur ce qui a été dit, à savoir que ce rond point est adapté pour les très gros gabarits et la RN toujours considérée comme route de désenclavement, que la commune ne pourrait en aucun cas être retenue comme responsable en cas de problème. Je souhaite que cela soit rajouté au PV.

**Michel GRANIER** : La DDE a validé par écrit l'ensemble du projet.

**Claude BOUILLET** : Par quel moyen la DDE a-t-elle donné son aval sur le rond-point ?

**Michel GRANIER** : Oralement lors d'une réunion avec le Directeur Départemental.

**Serge BRIANCON** : page 12 : Bruno ELY n'était pas concerné quand j'ai parlé des conférences payantes.

**Jean-Pierre MERLIN** : Renseignements pris, Jean-Pierre BORNE n'a fait aucune proposition en ce qui concerne la programmation culturelle.

**Serge BRIANCON** : Ce n'est pas ce que j'ai dit. Il convient de reformuler la retranscription de mes propos : « Vous vous êtes appuyés sur des **travaux** qui ont été faits » (et non sur des propositions).

**Georges BIANCHI** : délibération n°3 : Vous deviez me communiquer le détail des subventions acquises.

**Michel GRANIER** : Un tableau récapitulatif des demandes de subventions pour lesquelles nous avons un accord, est à votre disposition.

**Georges BIANCHI** : Je remarque que nous avons 17 000 € de subvention pour 10 000 € de travaux d'inversion de sens de circulation derrière l'hôtel de ville .... Il y a certainement une erreur

**Michel GRANIER** : Le montant des travaux a été revu à la baisse.

**Pierre MORBELLI** : délibération n°13 : Je veux que soit inscrit votre engagement que l'on ne dépassera pas 150 000 € pour la culture, l'an prochain.

**Sous ces quelques réserves, le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2006 est ADOPTE A L'UNANIMITE.**

## I - FINANCES

### 1/DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL M14

**Serge BRIANCON** : A quoi correspondent les 2300 € de recettes foire ?

**Emmanuel GARCIA** : L'an dernier, la location du parc des sports a rapporté 10 700 €, recette qui s'est portée à 13 000 € cette année. C'est le montant de la différence.

**Pierre MORBELLI** : Je ne peux laisser passer sans réagir la clôture du budget ZAC de 159 356,11 € (plus d'un million de francs !), ce que j'avais prévu, alors que vos prévisions étaient alarmistes.

**Monsieur le Maire** : On aurait pu faire 300 000 € de mieux ! Si j'étais vous, je passerais ce faible résultat sous silence.

Les économies ont été réalisées par Georges BIANCHI en fin de chantier, et je l'en remercie.

**Chantal de VALOIS** : Pour le remercier on l'a viré !

**Didier DESPREZ** : L'excédent a été affecté au photovoltaïque. La commission travaux annonçait 100 000 € pour ces travaux et on nous présente 133 000 € aujourd'hui, pourquoi ?

**Michel GRANIER** : C'est la surface de production qui a augmenté.

**Monsieur le Maire** donne des explications techniques.

Dans ce genre de technologie, l'évolution est permanente. Les décrets s'y rapportant ont du mal à suivre. On attend des précisions sur le rachat par EDF de l'énergie produite. Un problème d'étanchéité sur certains composants nous fait revenir au projet initial.

**Alain FAURIS** : 2000 € d'intérêt de la dette, s'agit-il d'une augmentation de l'intérêt ?

**Pierre MORBELLI** : Le prêt date de quand ?

**Monsieur le Maire** : Il s'agit d'un emprunt de 1995 à taux indexé, l'augmentation provient de la fluctuation du taux d'intérêt.

**Claude BOUILLET** : Nous n'avons pas voté le budget, nous ne voterons donc pas la décision modificative. Je souligne d'autre part, qu'il n'y a pas eu de réunion de la commission finances pour parler de ces sujets.

**ADOpte PAR 15 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD), 14 CONTRE (Georges BIANCHI, Huguette RISPY, Danielle CAILLE, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Alain FAURIS, Sylvie LEFEBVRE, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOl, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET, Serge BRIANCON).**

## **2/ADMISSIONS EN NON VALEUR EXERCICES 2002, 2003, 2004 ET 2005 (BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT)**

**Didier DESPREZ** : Sur 1954 € d'impayés sur le budget de l'eau, seuls 232 € sont admis en non valeur, de même que 156 € d'impayés en assainissement restent à la charge de la commune pour 1796 € non recouverts.

**Robert CHARDON** : Seuls ont été admises en non-valeur les sommes dues dont le cumul par usager est inférieur à 150 €.

**ADOpte PAR 28 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Georges BIANCHI, Huguette RISPY, Danielle CAILLE, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Alain FAURIS, Nicole CARETTE, James GOURIER, Sylvie LEFEBVRE, Damien DE BEAUREGARD, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Serge BRIANCON), 1 CONTRE (Claude BOUILLET).**

## **3/DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE M49 DU SERVICE PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

**ADOpte PAR 15 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD), 13 CONTRE (Georges BIANCHI, Huguette RISPY, Danielle CAILLE, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Alain FAURIS, Sylvie LEFEBVRE, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET), 1 ABSTENTION (Serge BRIANCON).**

## **4/DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE M49 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

**ADOpte PAR 15 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD), 13 CONTRE (Georges BIANCHI, Huguette RISPY, Danielle CAILLE, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Alain FAURIS, Sylvie LEFEBVRE, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET), 1 ABSTENTION (Serge BRIANCON).**

**Pierre MORBELLI** : Je le dis et je le répète : tant que la régie ne sera pas légale, nous voterons CONTRE les délibérations s'y rapportant.

**Monsieur le Maire** : Les statuts de la régie seront adaptés au nouveau texte, ce qui n'était pas légal est reconnu par les tribunaux c'était votre gestion.

**Robert CHARDON** : Nous travaillons sur le sujet et pensons pouvoir vous présenter une solution avant la fin de l'année.

*DB*

**Monsieur le Maire** : Les usagers sont satisfaits.

Nous travaillons avec « Services Publics 2000 » pour définir en accord avec les textes, l'option opportune : régie en autonomie financière ou régie en autonomie financière et personnalité morale.

D'ici le conseil de décembre, nous proposerons une redéfinition de la régie dans la forme et dans les normes.

## **II - AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE**

**Sylvie LEFEBVRE** demande que le point n°8 inscrit à l'ordre du jour puisse être étudié avant les délibérations concernant les projets de baux (n°5, 6 et 7) et les autorisations de permis de construire (n°9, 10 et 11).

**Le Conseil Municipal décide A L'UNANIMITE de modifier l'ordre du jour initial et de voter les délibérations dans l'ordre suivant :**

**5/AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX DIVERS SUR RESEAU AEP SUITE A LA REUNION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 10 OCTOBRE 2006.**

**Michel GRANIER** : La CAO a souhaité que la société SPDE qui proposait une offre inférieure de 30 % à l'estimation du maître d'œuvre, confirme sa proposition.

La justification de cette proposition provient du fait que la société travaille déjà sur la commune et a donc une bonne connaissance des travaux à réaliser.

**Pierre MORBELLI** : Le représentant de la DDCCRF a demandé que soit respecté l'article 55 du CMP en ce sens qu'en cas d'offre particulièrement basse, le pétitionnaire confirme sa proposition. Le prix anormalement bas a été confirmé.

**Monsieur le Maire** : L'estimatif du cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage était de 314 000 €. La proposition de 216 000 € confirmée par le pétitionnaire.

A souligner d'autre part, qu'aucun avenant ne sera admis.

**Robert CHARDON et Michel GRANIER** : Sur les 7 propositions reçues, nous avons un nuage de points s'étalant de 216 000 € à 338 000 € pour le plus disant. L'estimatif rentrait donc dans la fourchette.

**Monsieur le Maire** : Ce sont les usagers qui sont bénéficiaires de cette baisse des coûts.

**Didier DESPREZ** : Qui diagnostique les travaux à effectuer ?

**Robert CHARDON** : Nous travaillons en coordination avec le conseil d'exploitation de la régie.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **6/AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE PROMESSE DE BAIL A CONSTRUCTION AVEC LA SOCIETE FAMILLE ET PROVENCE, AVENUE MAURICE PLANTIER**

**Pierre MORBELLI** : Pourquoi avoir choisi Famille et Provence ?

**Michel GRANIER** : Nous avons consulté l'OPAC, Arcade et Famille et Provence. Ces derniers ont manifesté depuis de le début de l'intérêt pour ces projets. Ils ont de sérieuses références pour de tels projets dans la région. Cela nous a semblé être la meilleure solution.

L'organisme bailleur loue le terrain pour 1 € symbolique. Il construit les logements et autres locaux éventuels. Au bout de 55 ans, le bien revient à la Commune.

Cette restitution peut s'étaler de 30 à 55 ans. Après enquête par les services, le temps retenu actuellement dans les autres communes est de 55 ans. Le bailleur rentre ainsi dans ses frais.

**Didier DESPREZ** : Avons-nous un détail de l'amortissement et la proposition concrète du bailleur ?

**Monsieur le Maire** : La constitution de droits réels s'échelonne de 30 à 99 ans. 55 ans permettent d'atteindre l'équilibre économique du projet.

**Didier DESPREZ** : Où est le détail des prestations ?

**Michel GRANIER** : Les normes seront celles des logements sociaux.

**Serge BRIANCON** : Quelle lisibilité avons-nous sur les critères. Nous sommes dans le flou le plus total. Avez-vous mandaté un cabinet pour l'analyse du dossier ?

**Michel GRANIER** : Le contexte actuel fait ressortir un manque évident de logements sociaux et une fuite des commerces de centre ville. Nous nous sommes renseignés auprès d'autres communes, toutes pratiquent le montage sur 55 ans.

**Serge BRIANCON** : Nous ne sommes pas contre le projet mais nous n'avons aucun élément concret.

**Didier DESPREZ** : Nous fournissons le terrain, qu'est-ce que Famille-Provence nous donne en échange ?

**Claude BOUILLET** : Cela n'a pas été vu en commission.

**Michel GRANIER** : Seul le dossier du chemin du stade n'a pas été vu en commission, tous les autres projets (maison Gazelle et Poste) ont été largement présentés.

**Claude BOUILLET** : Ce terrain chemin du stade est un foncier non bâti patrimoine de la commune. Quel est le montage financier ? Nous donnons un chèque en blanc.

**Michel GRANIER** : Le bailleur social n'est qu'un exécutant, il fera ce que nous lui demanderons.

**Monsieur le Maire** : Depuis des décennies on parle de l'utilité de refaire la Poste ...

**Claude BOUILLET** : On est d'accord là-dessus.

**Monsieur le Maire** : Dans ce montage, nous ne faisons en aucune manière, appel aux contribuables.

**Didier DESPREZ** : A qui reviendront les recettes des commerces ?

**Michel GRANIER** : Au bailleur.

DB

**Serge BRIANCON** : Comment seront attribués les commerces ? Par qui ? La commune aura-t-elle son mot à dire ? Nous sommes d'accord sur le projet mais nous souhaitons une meilleure lisibilité.

**Monsieur le Maire** : Après avis de notre collègue délégué au développement économique pour le choix des commerces, nous procéderons à la signature d'un bail emphytéotique à plus de 30 ans.

**Evelyne COURSOL** : Je suis d'accord sur le fond mais j'ai des problèmes sur la forme. Je n'ai pas envie d'engager la commune sans avoir connaissance de tous les éléments. Pourquoi ne pas en discuter, reporter les délibérations en attendant que vous nous communiquiez les détails de la procédure.

**Sylvie LFEVRE - Pierre MORBELLI – Serge BRIANCON** : Nous demandons une réunion sur ce sujet.

**Michel GRANIER** : Que voulez-vous modifier ? Cette opération est une opération blanche pour la commune. Ces modalités ont fait leurs preuves ailleurs. Vous demandez le report des délibérations chaque fois que nous faisons des propositions concrètes et ensuite vous nous reprochez de ne pas avancer.

**Evelyne COURSOL** : On donne le terrain, c'est une démarche importante. Comment se fera le choix des commerces ?

**Emmanuel GARCIA** : Nous aurons notre mot à dire.

**Evelyne COURSOL** : Sous quelle forme ? Il est légitime que nous nous assurions que la question soit bien étudiée.

**Sylvie LEFEBVRE – Alain FAURIS** : Il faut que toutes les précisions soient inscrites lors de la signature du bail.

**Michel GRANIER** : Il faut avancer. Les commerçants intéressés attendent.

**Pierre MORBELLI** : Pourquoi prendre un bailleur ? La commune a la capacité de se charger de l'opération. Cela s'est déjà fait avec la gendarmerie. Les loyers compensent l'annuité d'emprunt et aujourd'hui, ces logements font partie du patrimoine communal.

**Michel GRANIER** : Quand on déduit les charges et les travaux de la gendarmerie, nous ne faisons pas de gros bénéfices. D'autre part, est-ce à la commune de jouer le rôle de promoteur ? Notre souci est d'apporter l'assurance de logements corrects à nos administrés.

**Pierre MORBELLI** : On vend les bijoux de famille.

**Gérard L'HEVEDER** : Il convient de modifier les termes de la délibération : Rez-de-sol au lieu de rez-de-chaussée, logements locatifs à l'étage (supprimer 1<sup>er</sup> étage).

**ADOpte PAR 15 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD), 12 CONTRE (Georges BIANCHI, Huguette RISPY, Danielle CAILLE, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET, Serge BRIANCON), 2 ABSTENTIONS (Alain FAURIS, Sylvie LEFEBVRE).**

DB

## **7/AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE PROMESSE DE BAIL A CONSTRUCTION AVEC LA SOCIETE FAMILLE ET PROVENCE, ALLEE DU PARC**

**Michel GRANIER** : Nous avons, au départ, contacté trois bailleurs sociaux : l'OPAC, ARCADE et Famille-Provence. Seule Famille-Provence nous a relancés sur le projet. ARCADE n'a pas été réactif, le projet n'étant pas assez important. L'OPAC s'est manifesté a posteriori. Après avoir consulté les riverains, nous avons décidé de ne pas modifier l'emprise et de construire en remplacement de l'existant, c'est ce que souhaitaient les voisins.

**Pierre MORBELLI** : C'est dommage. C'était une occasion de réaménager le centre-ville.

**Sylvie LEFEBVRE** : Y a-t-il eu un appel d'offres ?

**Michel GRANIER** : Nous sommes ici, hors cadre des marchés publics.

**Serge BRIANCON** : Nous sommes devenus frileux sur les dossiers que vous nous présentez. Rien ne vous empêchait de communiquer avant le conseil. Nous sommes échaudés quand nous nous retrouvons devant des dossiers comme celui de la REVE ou AVENANCE. Pourquoi une réalisation dans l'urgence ? Nous devons regarder ces promesses de baux en détail. Ce sont des dossiers importants. Comment se protéger et protéger la commune ? Nous sommes d'accord sur le principe mais pas sur la manière de procéder.

**Michel GRANIER** : Le modèle de bail a été présenté en commission.

**Didier DESPREZ** : Combien de logements sociaux pour la maison Gazelle ?

**Michel GRANIER** : 2 ou 3 en fonction de la grandeur des appartements. Pour la Poste 200 m<sup>2</sup> de commerces, 3 ou 4 logements, impasse du stade 5 ou 6 maisons.

**Monsieur le Maire** : Il est crucial pour la commune d'éviter au maximum les pénalités. Suite à la Loi BORLOO, nous attendons les nouveaux décrets d'application sur un mode de calcul différent dont la commune devrait bénéficier.

**Didier DESPREZ** : A qui incomberont les réseaux ?

**Michel GRANIER** : Sur le domaine public à la commune, sur la parcelle au bailleur.

**Emmanuel GARCIA** : Nous serons également éligibles au FISAC.

**Monsieur le Maire** : L'aménagement extérieur de la Poste, notamment les arcades seront à la charge du pétitionnaire.

**ADOpte PAR 15 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD), 11 CONTRE (Georges BIANCHI, Danielle CAILLE, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET, Serge BRIANCON), 3 ABSTENTIONS (Huguette RISPY, Alain FAURIS, Sylvie LEFEBVRE).**

DB

**8/AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE PROMESSE DE BAIL A CONSTRUCTION AVEC LA SOCIETE FAMILLE ET PROVENCE, IMPASSE DU STADE**

**Michel GRANIER** : Il s'agit d'un terrain communal à gauche de l'impasse du stade. Nous avons proposé à Famille-Provence la construction de 5 maisons équipées.

**Serge BRIANCON** : Cela fait « filet garni ».

**Michel GRANIER** : Nous aurons ainsi 12 ou 13 logements sociaux en plus sur la commune, sans que cela ne coûte rien aux contribuables. Nous pouvons être satisfaits.

**Evelyne COURSOL** : C'est extrêmement dommage qu'à cause d'un manque de clarté, nous ne pouvons adhérer au projet alors que nous sommes d'accord sur l'opportunité.

**Didier DESPREZ** : Nous voulons une analyse globale de l'opération.

**ADOPTÉ PAR 15 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD), 13 CONTRE (Georges BIANCHI, Huguette RISPY, Danielle CAILLE, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Alain FAURIS, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET, Serge BRIANCON), 1 ABSTENTION (Sylvie LEFEBVRE).**

**III - URBANISME**

**9/AUTORISATION DONNEE A FAMILLE ET PROVENCE DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UN TERRAIN COMMUNAL – RUE MAURICE PLANTIER**

**ADOPTÉ PAR 15 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD), 11 CONTRE (Georges BIANCHI, Danielle CAILLE, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET, Serge BRIANCON), 3 ABSTENTIONS (Huguette RISPY, Alain FAURIS, Sylvie LEFEBVRE).**

**10/AUTORISATION DONNEE A FAMILLE ET PROVENCE DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UN TERRAIN COMMUNAL – ALLEE DU PARC**

**ADOPTÉ PAR 15 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD), 11 CONTRE (Georges BIANCHI, Danielle CAILLE, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET, Serge BRIANCON), 3 ABSTENTIONS (Huguette RISPY, Alain FAURIS, Sylvie LEFEBVRE).**

DB

**11/AUTORISATION DONNEE A FAMILLE ET PROVENCE DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UN TERRAIN COMMUNAL – IMPASSE DU STADE**

**ADOPTÉ PAR 15 VOIX POUR (Jean-Pierre SAEZ, Lionel D'HUART, Michel GRANIER, Annie FABIANI, Robert CHARDON, Jean-Pierre BABULEAUD, Jean-Pierre MERLIN, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Marie-Béatrice BAUX, Emmanuel GARCIA, Jean-Claude CAILLAUD, Nicole CARETTE, James GOURIER, Damien de BEAUREGARD), 11 CONTRE (Georges BIANCHI, Danielle CAILLE, Monique ALLARD, Chantal de VALOIS, Pierre MORBELLI, Gérard L'HEVEDER, Evelyne COURSOL, Didier DESPREZ, Danielle BIGEARD, Claude BOUILLET, Serge BRIANCON), 3 ABSTENTIONS (Huguette RISPY, Alain FAURIS, Sylvie LEFEBVRE).**

**Michel GRANIER :** Je propose maintenant que nous travaillions ensemble avec Famille-Provence pour que ces dossiers avancent rapidement.

**Evelyne COURSOL :** C'est dommage, nous aurions souhaité être intéressés au projet avant de devoir voter.

**Michel GRANIER :** La maison Gazelle menace ruine, nous ne pouvons plus attendre.

**Didier DESPREZ :** Nous ne sommes pas d'accord sur la forme.

**Evelyne COURSOL :** Est-ce qu'il faudra l'avis du conseil pour la signature définitive du bail.

**Michel GRANIER :** Tout à fait et toutes les réserves y seront consignées.

**Pierre MORBELLI :** Nous nous prononçons contre le choix financier mais pas contre les logements.

**Michel GRANIER :** C'est une opération blanche pour la commune. Famille-Provence encaissera les loyers pendant 55 ans et restituera les biens ensuite à la commune.

**Pierre MORBELLI :** Pourquoi cette promesse de bail ? Simplement parce que Famille-Provence ne veut prendre aucun risque et qu'ils veulent la certitude d'être les attributaires.

**Serge BRIANCON :** Dans quel état récupérerons-nous les locaux ? La commune aura à charge la rénovation en cas de vétusté.

**Monsieur le Maire :** Le bail portera une clause résolutoire pour nous couvrir.

**Michel GRANIER :** En ce qui concerne la Poste, nous avons décidé de démolir car la réfection nous aurait coûté trop chère, de plus cette poste n'a plus rien de fonctionnelle.

**Damien de BEAUREGARD :** Nous sommes propriétaires de la Poste ! Alors il faut vraiment faire quelque chose !

**Pierre MORBELLI :** Vous n'avez aucun projet d'urbanisme. La Poste est une verrue, la maison Gazelle une autre verrue, l'église une troisième verrue. Pas de projet de centre-ville que des verrues !

*DB*

## DECISIONS

**N°118/2006 du 13 juin 2006 – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX POUR LES BAINNADES DE JUILLET ET AOUT 2006 AU PLAN D'EAU DE PEYROLLES**

**N°159/2006 du 31 juillet 2006 – INDEMNISATION BAL DU 13 JUILLET 2006**

**N°160/2006 du 3 août 2006 – CONTRAT DE LOCATION DE FONTAINES A EAU RELIEES AU RESEAU AVEC LA SOCIETE PLANETE BLEUE**

**N°161/2006 du 3 août 2006 – MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE – INFORMATISATION DES ECOLES DE VENELLES – FOURNITURE DE MATERIEL**

**N°162/2006 - ANNULE**

**N°163/2006 du 7 août 2006 – GENDARMERIE – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS IMPLANTES DANS L'ENCEINTE DE LA BRIGADE DE VENELLES**

**N°164/2006 du 8 août 2006 – MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE – MISSION DE PROGRAMMISTE POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN COMMUNAL**

**N°165/2006 du 22 août 2006 – FRAIS ET HONORAIRES DE MAITRE ZINEB TAMENE, AVOCAT AU BARREAU, PLAINTÉ AVEC CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE M. JEAN PIERRE SAEZ CONTRE M. ALEXIS NAUDET ET MME MARIE CECILE NAUDET**

**N°166/2006 du 22 août 2006 – FRAIS ET HONORAIRES DE MAITRE CHRISTIAN DUREUIL, AVOCAT A LA COUR, OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE C/ COMMUNE DE VENELLES**

**N°167/2006 du 31 août 2006 – FRAIS ET HONORAIRES DE MAITRE MARINE LEFEBVRE, AVOCAT A LA COUR, ALEXIS NAUDET C/ COMMUNE DE VENELLES**

**N°168/2006 du 7 septembre 2006 – CONTRAT MISSION DE CONSEIL EN MATIERE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT AVEC M. ANTONIO DA SILVA ARCHITECTE**

**Evelyne COURSOL** : Concernant la décision 159/2006 n'avons-nous pas une assurance pour couvrir ce type d'annulation ?

**Monsieur le Maire** : Une telle assurance coûte presque aussi chère que la prestation.

**Sylvie LEFEBVRE** : Qui était l'organisateur du bal ?

**Monsieur le Maire** : la commune.

**Intervention de Claude BOUILLET** (annexe).

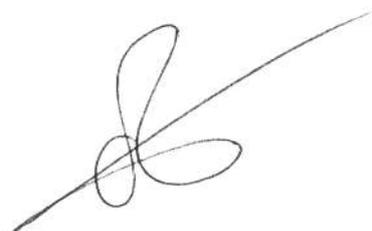
**Monsieur le Maire** : J'ai fait réponse à une procédure intentée à l'encontre du Maire et de personnels communaux. L'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 garantit la défense des agents par la collectivité. Ces personnes ayant été diffamées, la lumière doit être faite sur ces allégations. Il s'agit d'une action en réponse à des actes diffamatoires.

**Pierre MORBELLI** : La chose ayant été jugée sans suite, c'est d'une nouvelle affaire dont il s'agit.

Séance levée à 20 heures 55.

Le Secrétaire de Séance,

**Damien de BEAUREGARD.**



Intervention "décisions du maire " CM du 20/10/06 Claude BOUILLET

Monsieur le maire.

Dans la liste des décisions que vous nous annoncez avoir prises, quelques unes m'interpellent. Comme pour chacune des séances du conseil municipal nous avons droit à la sempiternelle liste de décisions prises pour le versement d'honoraires à des auxiliaires de justice. Cela se produit au rythme de 2 ou 3 par séance. Nous tenons environ une dizaine de séances par an le compte est vite établi. Avec le montant de ces honoraires nous aurions pu rémunérer trois ou quatre employés certainement plus utiles à la commune.

Nous avons pu déjà constater votre caractère belliqueux et donc querelleur, mais ne croyez vous pas qu'un élu doit dans ses missions accomplir des tâches autrement plus exaltantes que des procès dans des chicaneries stériles ?

Dans la liste des honoraires annoncés dans cette séance l'une de ces décisions attire particulièrement mon attention, c'est la décision N° 165/2006 du 22 août 2006. Je cite: FRAIS ET HONORAIRES DE MAITRE ZINEB TAMENE AVOCAT AU BARREAU, PLAINTÉ AVEC CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE M. JEAN PIERRE SAEZ CONTRE M. ALEXIS NAUDET ET MME MARIE CECILE NAUDET.

Monsieur le Maire, j'aimerais comprendre. Est-ce M. Jean Pierre SAEZ qui se porte partie civile comme il est indiqué dans la décision annoncée ou est-ce la commune en la personne du maire ? Dans le premier cas les frais de justice ne devraient pas être imputés au budget de la commune, dans le deuxième cas, la décision d'entreprendre une action en justice devrait faire l'objet d'une délibération autorisant le maire à ester en justice.

La conclusion de mon intervention est que nous avons bien raison de demander une délibération en mai 2005 pour retirer la délégation qui vous avait été confiée au début de votre mandat, car après la supercherie de la "subdélégation" la démonstration est faite que vous utilisez toujours abusivement cette délégation .